

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 8

## MASTER

- Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;  
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2007 relatif à l'habilitation de l'Université Paris 8 à délivrer des diplômes nationaux ;  
Vu les pièces justificatives produites par Mlle ANA VUCETIC, née le 14 août 1982 à BRUXELLES (BELGIQUE), en vue de son inscription au master ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** de SCIENCES HUMAINES ET SCIENCES SOCIALES, à finalité professionnelle, mention PSYCHOLOGIE, spécialité PSYCHOLOGIE SOCIALE ET RESSOURCES HUMAINES, *mention Bien*

est délivré à **Mlle ANA VUCETIC**

au titre de l'année universitaire 2007-2008

et lui confère **le grade de master**

pour en jouir avec les droits, et prérogatives qui y sont attachés.

Le titulaire

*Vucetic Ana*

Le Président

*P. Binczak*

Pascal BIN CZAK

Fait à Créteil, le 11 mars 2009



Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

N°

PARVII 6825202

200900341